L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 DECEMBRE 1886. 60me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 21 DECEMBRE 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 sôs la ligne, voir la 2e page.

Une ligne de steamships entre la Nouvelle-Orléans et l'Amérique du Sud.

Il y a à peu près un mois—nos lecteurs se le rappellent sans doute—nos principaux négociants convoquaient, dans la salle de la Bourse aux produits, une grande assemblée, en vue d'établir une ligne de steamships entre la Nouvelle-Orléans et Rio de Janerio, Buenos Ayres ainsi que l'Amérique Centrale. Dans cette, réunion où s'étaient rendus l'élite de notre monde commercial et financier, un comité dit du "commerce brésilien", était nommé, pour poser les bases de l'entreprise. De ce comité, sortait un sous-comité qui, après avoir étudié, à fond, la question, vient de rédiger un rapport extrêmement intéressant, que nous avons sous les yeux. Il nous est transmis par M. Henry H. Smith, secrétaire, avec prière d'en donner connaissance au public et d'en traduire tout au moins, les principaux passages. Nous nous faisons un devoir de répondre à cet appel, d'accéder au désir des membres du "Brazilian trade committee." Les vues de ces messieurs sont très bonnes, leurs idées très pratiques et les conditions suivant lesquelles ils veulent engager l'affaire, sont si faciles, la dépense en est si légère, que quand on en a pris connaissance, on s'étonne que le projet n'ait pas été réalisé depuis longtemps.

Après mûres réflexions, dit le rapport, votre comité pense qu'il est très sage, très prudent, de commencer par affréter des steamers au lieu de les acheter. En voici les raisons:

1º Cette façon de procéder exigera beaucoup moins de capitaux.

2º L'expérience seule démontrera exactement la classe de navires qui conviendra le mieux à ce genre de trafic.

3º L'achat de navires suppose un montant si élevé, qu'il faudrait avoir recours aux capitaux du dehors. Le contrôle de l'entreprise, dès lors, nécessairement, alors, à la Nouvelle-Orléans, et le but spécial que nous poursuivons pourrait être manqué.

4º Dans la situation présente, il est facile d'affréter des steamers à des prix extrêmement bas. L'opération se fera probablement à meilleur marché que l'intérêt que l'on aurait à payer sur la somme consacrée à l'achat de navires.

Nous croyons qu'il suffirait, pour inaugurer la ligne, de deux ou trois steamers jaugeant 3000 tonneaux et filant de dix à douze nœuds à l'heure. La nombre et la capacité des navires pourraient être accrus avec le temps, à mesure que le besoin s'en ferait sentir. La ligne pourrait s'étendre, soit directement, soit par escales, soit par connexions, jusqu'à Buenos Ayres, suivant que le commerce avec la République Argentine s'en mettant de ressources que celui avec le Brésil. Laissons, si l'on veut, une ample marge pour les délais, réguliers ou accidentels. Un navire faisant dix nœuds à l'heure doit, en touchant aux ports importants qu'il rencontrera sur sa route, faire double traversée, aller et retour, en quatre-vingt-dix jours. En lui supposant une vitesse de douze nœuds, la durée ne serait plus que de quatre-vingt jours. Prenons pour base deux navires de douze nœuds. Il faudrait établir un service tous les quarante-cinq jours, avec trois navires, les départs auraient lieu, tous les trente jours.

Supposons maintenant deux navires filant douze nœuds le service serait alors, tous les quarante-jours, avec trois navires de la même vitesse il se fera, tous les vingt-sept jours.

La ligne rapporterait-elle des bénéfices, dès le début? Les profits couvriront ils même les dépenses? C'est ce que nous sommes incapables d'affirmer. Mais, si l'on ne fait une tentative, nous avons le droit de compter, d'ici au moins un, si ce n'est des deux prochaines années, qu'il y aura, soit une prime convenable, soit une subvention, pour le transport des malles. Notons que les négociants de Rio sont très favorables à l'établissement de ce service, que l'échange des produits de la Vallée du Mississippi et de ceux des contrées de l'Amérique espagnole et portugaise est un besoin qui les éprouve également, que leur pays, comme nous, y gagnerait plus encore. Une entreprise semblable ne doit pas s'envisager uniquement au point de vue de l'intérêt personnel. Il faut songer, avant tout, à stimuler le commerce de la Nouvelle-Orléans. Et assurément, il est, disciplinaire, d'être mû par l'idée de contribuer à la prospérité commerciale de notre port.

Votre comité pense que, pour inaugurer l'entreprise, sur une base sûre, solide, il est nécessaire d'avoir en main un capital d'au moins $100,000. Cette somme ne suffirait pas aux premiers besoins, aux dépenses imprévues que nécessiterait la mise en œuvre. De plus, pour être en mesure de résister aux accidents possibles, pour assurer le projet de perfectionner à un moment donné, que la prudence ordonne de prévoir, il faut que la taille puisse être agrandie et se développer. Il serait bon de s'assurer un autre capital de $100,000, qui ne serait pas versé, tant que le premier serait épuisé, on serait obligé de faire un nouvel appel de fonds pour soutenir l'affaire.

Tout cela peut être réalisé au moyen d'une souscription générale. Le montant des actions serait mis à la portée de toutes les bourses. Tous ceux qui ont un intérêt dans le commerce de la Nouvelle-Orléans seraient ainsi à même de contribuer à l'œuvre.

Bien entendu que le capital primitif pourrait être accru, dans la suite, de façon à fournir de quoi faire l'achat de navires, qui deviendraient la propriété de la compagnie.

Le rapport annonce, ensuite, que le sous-comité a rédigé une charte, qu'il soumet au président du comité du commerce brésilien—M. W. B. Schmidt.

A ce document, on est joint un autre sur le système à suivre pour recueillir les souscriptions.

Ajoutons que le rapport si sensé, si clair, dont nous venons de donner la teneur, est signé de MM. S. B. McConnico, W. P. Ross, J. Born, G. Q. Whitney et M. Stern.

Voilà assez longtemps que la Nouvelle-Orléans fait, un peu en vain, appel aux capitaux du dehors; ou ils ne lui viennent pas, ou ils lui viennent pour tourner au profit de ceux qui les lui ont envoyés. Il faut qu'elle voie de ses propres yeux, qu'elle apprenne à ne compter que sur elle-même. A qui fera-t-on croire que les hommes du Nord nous aident de leur argent—quand toutefois ils nous aident—uniquement pour le plaisir de nous être agréables; qu'ils font chez nous, si l'on nous permet l'expression, des placements à fonds perdus? S'ils trouvaient un meilleur, ou un aussi bon emploi de leurs capitaux, là-bas, ils se garderaient bien de les expédier ici. Les affaires sont les affaires, comme on dit dans le commerce, et le sentiment n'a rien à y voir.

Il se passe un fait lamentable qui devrait nous servir de leçon. Il y a une masse de produits de l'Ouest, de la Vallée du Mississippi, de la Louisiane même, qui étaient jadis dirigés sur notre port et remontent, maintenant, vers le Nord, parce que le fret, sur tous les chemins de fer qui convergent vers la Nouvelle-Orléans, est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. C'est à cela, en grande partie, qu'est dûe la diminution si inquiétante de notre commerce d'exportation.

Nous avons beau nous plaindre aux compagnies, elles ne tiennent aucun compte de nos griefs; elles travaillent pour elles, non pour nous. Elles ont établi l'état de choses actuel, parce qu'il leur plaisait qu'il en fût ainsi, parce qu'elles y gagnaient, et elles le maintiennent, parce qu'elles y trouvent leur intérêt. Peu leur importe que nous en souffrions; ce n'est pas leur affaire. Si nous avions contribué à la construction de ces chemins de fer, si nous en étions de gros actionnaires, si nous avions voix au chapitre, on ferait droit à nos réclamations, mais étant restés complètement étrangers à ces compagnies, nous sommes obligés d'en passer par où elles veulent.

Quant au gouvernement, il ne faut pas compter sur lui nous, n'en obtiendrons rien; il fait à tout moment, dans les questions de ce genre, preuve d'un aveuglement que de mauvais vouloir.

On ne saurait assez féliciter les rédacteurs du rapport de la parfaite justesse de leurs vues, des proportions modestes de leur plan. Cela ne ressemble en rien aux vastes projets conçus avec une hardiesse qui ne connaît pas d'obstacle, annoncés avec grand fracas, étalés avec une pompe solennelle, mais qui ne passent jamais du papier dans la réalité, ou qui ne s'élèvent que pour s'effondrer sous le premier coup de sape qui les atteint, sous le premier coup de vent qui les bat.

Faut-il le dire? A la première rumeur de la fondation d'une aussi grande entreprise, nous avons vu des négociants sensés s'écrier, en hochant la tête: "Encore un projet à millions destiné, comme tant d'autres, à ne jamais voir le jour ou à être étouffé dans le berceau."

Il ne s'agit, au contraire, que d'une minime somme de $100,000 à verser sur-le-champ, avec promesse d'une autre somme égale, payable plus tard, si la situation l'exige, et à mesure que la nécessité s'en fera sentir, si, toutefois, il en est jamais besoin. La création de la moindre de nos banques, de nos compagnies d'assurances a exigé une plus grande mise de fonds. "A quoi bon", dit fort sagement le comité, "acheter des navires, à grand renfort de millions, quand nous en pouvons affréter à très bon compte?" Ce qui fait l'excellence du plan, c'est qu'il est modeste, c'est qu'il est à la portée de nos bourses, c'est qu'il est réalisable, sans effort appréciable. Quant au placement, en lui-même, il est aussi solide que patriotique; il change les conditions de notre commerce. Il n'est pas un négociant petit, ou grand, de la Nouvelle-Orléans, de la vallée du Mississippi, qui ne soit intéressé à voir s'établir des relations commerciales constantes et régulières d'affaires avec l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud—surtout avec le Brésil et la République Argentine, contrée essentiellement latine, à laquelle nous sommes unis par les liens les plus étroits des mœurs, des habitudes, de la langue et des besoins. Ce qui prouve qu'une ligne de steamers parcourant ces parages, doit faire de bonnes affaires, c'est qu'en 1883, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Italie y ont établi et entretenu plus de 200 navires, et que le nombre en augmente tous les jours. On ne répondra pas à un argument de cette force; aussi n'y ajoutons-nous absolument rien.

Un dernier avis fort important: ce soir même, 21 décembre, à 7 heures et demie, le comité se réunira dans la salle de la Bourse aux produits. Tous les commerçants, à quelque branche de négoce qu'ils appartiennent, sont invités à s'y rendre, à y prendre une part active. On y posera l'organisation permanente de la compagnie. Nous avons la confiance que tout notre monde des affaires se fera un devoir d'assister à cette solennelle séance.

LOUISIANE.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St-Charles, du 18 décembre:

Le fleuve a baissé d'environ 12 pieds, en face de notre paroisse.

—Nous avons subi un froid assez vigoureux, mercredi matin, sous l'action d'un vent fort violent. Il en est résulté une forte gelée blanche, jeudi matin. Ce froid, s'est, du reste, fait sentir dans tout le Sud.

—Oh! les beaux chemins que nous possédons!

La plupart des contribuables seraient bien aises de voir nos édiles se résoudre à mettre, enfin, en usage la machine à réparer les chemins, qu'ils ont achetée, il y a quelque temps.

—Une partie de la nouvelle levée, faisant face à l'habitation Star, est achevée; c'est un très bon travail.

Dans la construction de la nouvelle levée—là où a eu lieu la récente brèche, en face de cette habitation, propriété de M. Bourbou, un peu au-dessus d'Hahnville, la grande plantation de chênes doit disparaître, attendu que la ligne des travaux la traverse. Tout le terrain, sera employé comme chemin et levée. Le fait est à regretter; c'était un des plus beaux ornements de nos environs.

—Tous les travailleurs de Star sont employés à la construction de la levée, pour en finir le plus tôt possible. Les travaux des champs et de la sucrerie y sont terminés.

—M. Daujean, de l'habitation Marie, a terminé sa roulaison, cette semaine. Nous apprenons qu'il a fait 600,000 livres de sucre blanc, de première qualité.

—Marié, à l'église Notre-Dame-du Rosaire, M. J. B. N. Zeringue à Mlle Denise Troxler.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, du 16 décembre:

Le steamer "W. Sentell," de la ligne "Parisiers Alliance," est arrivé dans notre port, hier, venant de St-Louis, sous le commandement du capitaine B. W. Marston, qui nous a dit avoir réussi dans sa traversée. Il s'est abouché avec de nombreux planteurs, le long de la rivière Rouge. Il en a été accueilli avec un véritable enthousiasme, sur lequel il ne comptait pas.

Le "Sentell" est un très beau steamboat, dont la construction a coûté $23,000, il y a trois ans.

Le capitaine se propose de faire de nombreuses affaires et est plein de confiance dans le succès de l'entreprise. Le "Sentell" est parti pour la Nouvelle-Orléans, avec 800 balles de coton et une grande quantité de marchandises diverses. Il fera un service régulier entre Shreveport et la cité du Croissant.

—Marié, à Stonewall, Louisiane, M. Geo. A. Morgan, à Mlle Alice Moore. La nouvelle mariée est la fille de la très estimable Mme Jordat, de Stonewall. M. Morgan est un galant cavalier texien, comté de Grayson.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 18 décembre:

Nous avons eu un beau temps, depuis quelques jours. Il a plu cependant quelques heures; et la température n'en a été rafraîchie que juste assez, pour nous procurer une agréable température. Il y a bien craindre que pour les fêtes de Noël, nous ne soyons pas aussi favorisés du ciel.

—On nous dit qu'il y a un assez grand nombre de pneumonies et de pleurésies, dans différentes parties de notre paroisse. On cite même plusieurs décès.

—Le coton et le riz nous sont arrivés en abondance, cette semaine; aussi les affaires sont-elles très actives. Cette heureuse situation se prolongera, croyons-nous, assez longtemps.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 18 décembre:

La basse levée, qui longe notre localité sera achevée au commencement de la semaine prochaine. Le travail est solide et sera durable. Quant à la partie supérieure qui a été abandonnée, si l'on en juge par les apparences, nous avons trop peu de choses à en dire. Nous appelons l'attention sur cet important travail où il y a de nombreuses défectuosités. Nous le répétons, la levée est trop basse et n'a pas assez de solidité, pour résister au choc des eaux, pendant les grandes crues.

Si l'Etat ne vient pas à notre secours, nous pouvons nous attendre à une énorme crevasse, le printemps prochain.

La levée Mauchac s'achève lentement, nous dit-on, mais plus vite, en tout cas, que notre levée supérieure où l'on a suspendu les travaux.

Nous appelons également l'attention de nos autorités locales sur les trous d'écrevisses de la levée, le long du Bayou. Mike est un excellent travailleur, plein de bonne volonté; qu'on lui dise un mot, et les trous seront bien vite comblés attendu qu'il sait parfaitement où ils se trouvent.

—Lundi matin, vers les 4 heures, nous avons eu un incendie terrible, évidemment l'œuvre de la malveillance.

Presque tout le magasin de M. St. Dizier, propriété de M. Hunt, a été détruit, en dépit des efforts de nos pompiers.

M. Hunt avait employé un homme de couleur, Félix Roscoe, à la fabrication de bardeaux. Samedi, Roscoe demanda sa paie, disant avoir fait 250,000 bardeaux. M. Hunt paya, mais en protestant. Il voyait bien que l'ouvrier était loin d'avoir fait le travail pour lequel il venait de se faire donner de l'argent. On compta les bardeaux et l'on s'assura qu'il en manquait 185,000. Lundi, un nouveau compte devait être fait. Or, le matin du même jour, le feu se déclarait dans l'énorme pile qui s'élevait derrière le magasin de M. St-Dizier. Roscoe, pour détruire la preuve de la fraude commise par lui, y avait mis le feu. Il a disparu depuis.

—Nous avons eu un temps fort agréable, cette semaine, froid mais clair et sec.

—L'Hon. M. E. J. Gay vient d'écrire à M. Louis Lozano, à Il demande que la paroisse de Plaquemine envoie trois pétitions différentes au Congrès: une du conseil municipal, une du jury de police et une des citoyens. Il espère ainsi exercer une pression sur la Chambre, et obtenir plus facilement les crédits nécessaires pour achever nos levées qui menacent de céder, à l'époque des grandes eaux.

LA FRANCE ET LA RUSSIE.—Parlant de la politique extérieure de la France, le journal russe *Novoie Vrémia* s'exprime ainsi:

Le gouvernement français actuel ne veut pas faire la guerre à l'Allemagne, et c'est une attitude tout-à-fait compréhensible, car il est évident que le moment de régler les comptes n'est pas encore venu.

En prenant pour devise: *"Prudence et Fermeté"*, et en attendant patiemment les événements futurs, la France peut, dans sa situation actuelle, surtout s'il n'y a pas de nouveaux malentendus entre elle et la Russie, rendre des services importants à la partie de l'Europe qui ne considère pas la suprématie politique de l'Allemagne comme un état de choses avantageux et normal.

Nous demandons, quant à nous, peut-être à la France. Si elle continue à suivre la politique extérieure qu'elle a adoptée dans ces derniers temps; si, partout où la diplomatie européenne nous tend des pièges, le gouvernement français reste absolument étranger à ces intrigues, nous trouverons que le cabinet de Paris a rempli son rôle utile et fructueux de contre-poids politique vis-à-vis de ceux qui nous veulent du mal.

En ce qui concerne les querelles de la France et de l'Angleterre, le premier de ces Etats peut être sûr que la Russie lui accordera toujours, non-seulement sa sympathie, mais aussi tout l'appui qu'elle est capable de lui prêter.

Si M. de Freycinet suit le programme qu'il vient d'exposer, cela lui sera très profitable, et s'il parvient ainsi à rendre finalement à la France l'influence nécessaire au point de vue international, personne ne s'en réjouira aussi sincèrement que la Russie, qui subit, aujourd'hui, les conséquences de sa politique germanophile de 1870-71.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.—C'est une véritable lutte diplomatique qui est engagée entre l'Angleterre et la France, au sujet de l'Egypte. Les conférences de sir Drummond Wolff au Foreign-Office, prouvent que l'Angleterre ne perd pas de temps. Le gouvernement anglais croit qu'il sera en mesure de présenter au Parlement, à sa rentrée, des propositions touchant le règlement final de la question d'Egypte, et il n'épargne rien, ni à Constantinople, ni à Berlin, ni à Rome, pour acheter le concours ou la neutralité des puissances.

On croit, à Londres, que l'Allemagne, la Russie et la Turquie se rangeront du côté de la France, pendant que l'Autriche et l'Italie seront favorables à l'Angleterre.

On dinne comme conclu l'accord entre l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie. Le discours énergique de M. de Freycinet, sur la question égyptienne, n'a fait qu'activer les négociations entre les cabinets de Rome et de Londres.

On assure que lord Salisbury se serait engagé à aider l'Italie dans ses vues sur la Tripolitaine; en retour, l'Italie s'engage à servir la politique anglaise en Egypte.

L'Autriche aurait également fait espérer à M. de Robilant certaines compensations en échange de l'appui que l'Italie lui prêterait dans la solution à donner à la question des Balkans.

LE VATICAN ET L'ANGLETERRE.—Depuis quelque temps, la question du rétablissement de rapports diplomatiques avec le Vatican préoccupe l'opinion publique en Angleterre. Cela a commencé par un discours d'un gentilhomme catholique, lord Denbigh, à un dîner de l'Association conservatrice de Rugby. Au cours de son toast, le noble lord a rapporté qu'il avait eu, récemment, une conversation avec Léon XIII, dans laquel le Pape aurait exprimé le désir de renouer des rapports suivis avec l'Angleterre, en faisant remarquer les services que le Saint-Siège pourrait rendre au gouvernement non seulement en Irlande, mais aussi aux colonies et dans l'Inde, où la hiérarchie épiscopale vient d'être remaniée sur de nouvelles bases. Ces ouvertures ont été favorablement commentées par la *Whitehall Review*, et elles sont discutées de nouveau dans une lettre étendue adressée par lord Brayo au club catholique de Londres et reproduite avec approbation par le *Moniteur de Rome*.

Lord Brayo commence par faire remarquer que l'Allemagne possède un représentant auprès du Saint-Siège, que la Chine et la Hollande se disposent à suivre cet exemple, qu'ainsi il n'y aurait rien d'anormal à ce que l'Angleterre, malgré son caractère de puissance noncatholique, fût en relations diplomatiques avec le pape. Si les cabinets, tant conservateurs que libéraux, n'ont pas rempu sur ce point avec une coutume qui date du règne de Henri VIII, c'est qu'ils ont craint de s'attirer, au détriment de leur parti, les animosités religieuses qui s'opposent, dans la population protestante d'Angleterre et surtout d'Ecosse, à ce que la Grande-Bretagne reconnaisse officiellement l'existence de la Papauté et admette à Londres un nonce qui serait le directeur naturel de la propagande catholique.

Lord Brayo estimequ'on ce sont là des préjugés qui vont s'affaiblissant et que, d'ailleurs, si l'on craint la présence d'un prélat romain dans la capitale du royaume, il serait fort simple d'accréditer un ambassadeur auprès du Pape sans demander la réciprocité. "Passant à l'utilité que pourraient avoir ces relations directes, lord Brayo expose qu'elles ne devraient avoir trait qu'aux affaires de la Grande-Bretagne et des colonies, mais non à la question irlandaise, dont les députés nationalistes ont seuls qualité pour s'occuper. Lord Brayo conclut en annonçant qu'il présentera une proposition dans le sens de ses opinions à la rentrée de la Chambre des lords, et rappelle qu'en 1881 le gouvernement de M. Gladstone s'était déjà mis en rapport avec le Saint-Siège par la mission Errington, qui n'avait, malheureusement, qu'un caractère officieux.

LE MINISTRE DE LA GUERRE, EN FRANCE.—M. le ministre de la guerre—dit le *Temps* du 3 décembre—a eu les honneurs de la séance d'hier, à la Chambre des députés; on a voté, presque sans difficultés, les chapitres de son budget; à droite comme à gauche, des orateurs se sont levés pour déclarer qu'ils s'associaient, sans esprit de parti, aux patriotiques efforts du général Boulanger; on a vu le moment où les adversaires systématiques du gouvernement de la République allaient oublier leur rancunes, si bien que la subvention au Cercle militaire, qui seule paraissait devoir provoquer de sérieuses objections, a été accordée haut la main. De ces faits résultats méritent d'être enregistrés; on doit constater avec satisfaction que le souci de la puissance nationale prime toutes les vaines et futiles considérations de la polémique passagère et que, tout que l'intérêt de l'armée est en jeu, on ne rencontre plus dans nos assemblées que des Français.

ARRESTATION.—Un correspondant particulier de Bruxelles écrit, en date du 2 décembre:

"Le gouvernement a reçu, aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, une dépêche du ministre belge à Londres annonçant l'arrestation d'un des voleurs de l'express Ostende-Verviers. On croit que le Scotland Yard ne tardera pas à mettre la main sur toute la bande, qui doit avoir des complices à New York."

L'EXPOSITION DE 1889, EN FRANCE.—Le ministre du commerce et de l'industrie a, sur l'avis conforme de la commission des travaux, définitivement approuvé les plans présentés par MM. Bouvard, Dutert et Formigé, pour la construction des trois palais de l'Exposition universelle.

Dès que les devis auront été révisés, les adjudications seront annoncées.

A ceux qui s'étonnent des retards apportés à l'exécution des travaux, les architectes répondent que le fer pesant une large place dans les constructions projetées, elles pourront être achevées en moins de dix-huit mois.

ITALIE.—La *Tribuna* croit savoir qu'un ministère de la justice et des cultes on prépare un projet de loi pour régler la propriété ecclésiastique.

La base de ce projet consisterait dans la conversion en titres de rente de tous les biens immeubles qui restent encore au clergé, sauf les palais des évêchés, les maisons paroissiales et les autres immeubles de ce genre.

Cette conversion effectuée, les économiats des bénéfices vacants seraient abolis et remplacés par des commissions laïques électives.

—On mande, de Rome, 2 décembre:

"Le rapport officiel de M. Amédée Marteau, sur l'industrie et le commerce de l'Italie, publié dans le *Moniteur officiel du commerce*, a causé, ici, une impression assez vive.

"La démonstration qui y est faite des dangers que courrait l'Italie en dénonçant son traité de commerce avec la France, semble préoccuper beaucoup les partisans de cette dénonciation.

"M. Grimaldi, ministre du commerce, qui, au cours de la discussion de son budget, avait refusé de répondre à une question qui lui avait été posée à ce sujet, va être interrogé, dit-on, de nouveau, et, attendu l'époque avancée de l'année, mis en demeure de faire connaître le sentiment du gouvernement."

—On parle fort, dans les cercles politiques, à Turin, de la préoccupation que causent, en France, les armements de l'Italie, aussi bien dans ses arsenaux maritimes que sur les Alpes.

C'est ainsi que les travaux, à l'arsenal de Venise, sont poussés, jour et nuit, avec une fiévreuse activité. L'armement des forts, sur la frontière française, est poursuivi avec une égale activité, notamment à Vinadro, près de Cuneo.

La mauvaise saison n'arrête pas cette fièvre. Les routes sont mises en état, les ponts réparés, malgré la neige et la pluie qui rendent ces travaux très pénibles. Du côté de Suse et de Pinerolles, on déploie la même ardeur. Des canons, en grand nombre, sont envoyés à la frontière, afin d'armer plus fortement les Alpes: 600 ouvriers militaires viennent d'être dirigés sur ces points.

Si l'Italie aspire à une paix armée, on voit qu'elle s'armo jusqu'aux dents, en vue des complications qui pourraient bien naître prochainement.

ESPAGNE.—La Chambre des députés a continué, le 2 décembre, la discussion sur la politique générale.

M. Romero Robledo, ancien chef du parti conservateur dissident, a attaqué violemment le gouvernement, notamment au sujet du prononciamento du 19 septembre. Il a blâmé M. Canovas d'avoir conseillé à la régente d'appeler le parti libéral au pouvoir. Il a dit que le général Villacampa a visité, la veille du prononciamento du 19 septembre, les casernes de la capitale en se donnant comme capitaine général de la république à Madrid. Cette révélation a soulevé les protestations de la droite.

M. Romero Robledo a déclaré, en terminant son discours, qu'il n'acceptera jamais de transactions avec les républicains, dont il refuse même la bienveillance.

M. Canovas a dit que le gouvernement a manqué à la loi et à la Constitution en accord sa grâce au général Villacampa.

—Le même jour, à la Chambre des députés, le ministre de la guerre a déclaré que les réformes militaires n'ont pas en vue la répression d'insurrections, mais la prospérité de l'armée, telle que la réclame l'opinion.

Le ministre de l'intérieur a dit que le ministère actuel était la continuation du précédent cabinet et qu'il était solidaire de ses actes.

—Les recettes du mois de novembre comparées à celles de novembre 1885 donnent une augmentation de 40 millions de francs, dont 10 millions seulement proviennent des impôts; les autres 30 millions représentant une partie du capital des caisses militaires, dont le ministre des finances, en vertu de l'autorisation des Cortès, commence à faire usage pour le budget courant.

Le parquet a commencé des poursuites contre les membres de la junte directive des républicains progressistes, en raison des discours prononcés dans la dernière réunion où fut discutée la ligne de conduite du parti.

L'autorisation des Cortès sera demandée pour les députés.

A propos de l'Egypte.

L'Angleterre—dit le journal du Havre du 3 décembre—est très mécontente de l'Allemagne et de l'Autriche qui ne veulent épouser que platoniquement sa querelle avec la Russie; elle a contre la Russie, contre l'Allemagne et contre la Turquie ce grief considérable que ces puissances la verraient partir sans regret de l'Egypte et poussent plutôt à l'évacuation qu'elles ne la retardent.

L'Angleterre montre aussi ses grandes dents à la France, à la France qui osa inviter le léopard britannique à débarrasser la vallée du Nil de sa présence nuisible.

Si mon diplomate que soit M. Waddington, il a bien fallu qu'il se conformât aux instructions de son gouvernement, et qu'il s'informât, auprès du cabinet de Londres, si les occupants anglais de l'Egypte préparaient leurs malles.

On n'en croit pas ses oreilles, de l'autre côté de la Manche.

Le *Standard* formule dans les termes qu'on va lire, le sentiment que lui inspirent les réclamations de la France:

"Assigner, dit-il, une date fixe à notre départ serait prêter, à l'Angleterre, une légèreté que pas un gouvernement n'oserait montrer, ou un don de prophétie que pas un ne possède.

"Mais il est une promesse qu'on peut faire, c'est que, plus la France s'abstiendra de nous taquiner, à propos de l'Egypte, et plus vite nous retirerons nos troupes de ce pays.

"Cette retraite est, depuis un certain temps, l'un des buts de notre politique; nous serions infiniment plus près de ce but si la France s'était abstenue de ces accès périodiques d'inopportune mauvaise humeur, qui contribuent un empêchement matériel aux desseins que nous poursuivons."

Le *Standard* pense, en outre, que "le gouvernement britannique n'aura pas besoin de déployer une habileté et un courage bien extraordinaire pour faire comprendre à la France que ses importunités au sujet de l'Egypte sont déraisonnables et hors de saison."

Peut-être nos bons amis d'Angleterre s'abusent-ils légèrement.

Jamais la France ne s'est trouvée aussi libre pour se consacrer exclusivement à la libération de l'Egypte.

L'accord existant entre les gouvernements de Paris et de Saint-Pétersbourg permet à la France d'écarter toutes ses préoccupations relatives à un conflit sur nos frontières de l'Est, correspond au désir et au besoin de l'Allemagne de vivre en paix et impose la nécessité au gouvernement allemand d'appuyer à la fois les revendications de la Russie dans les Balkans et dans l'Asie centrale, de la France dans le pays des Pharaons.

Nous reproduisons, plus loin, un important article de la *Novoié Vrémia*, sur ces questions. On verra que la feuille russe assure la France du concours de la Russie contre les prétentions de l'Egypte par les Anglais, et tout en prévoyant les événements "inéluctables de l'avenir, encourage "la politique des intérêts communs," qui inspire actuellement les relations entre Berlin et Paris.

Quant au sultan, dont l'attitude a une importance si considérable, il affecte, pour ainsi dire, de multiplier les preuves éclatantes de sa marche de conserve avec la France et la Russie.

Y a-t-il donc là, pour l'Angleterre, tant de raisons de croire, sous des couleurs de rose, un avenir que les multiples difficultés intérieures ou coloniales de ce pays suffiraient, seules, à assombrir.

LA RÉCEPTION DE M. DE LABOULAYE.—Pour recevoir M. de Laboulaye, ambassadeur de France, le tsar s'est rendu à Gatchina à Saint-Pétersbourg. On a remarqué que, contrairement aux usages, l'audience a eu lieu le jour anniversaire de la naissance de l'impératrice. Cette exception à la règle a été considérée comme une preuve de l'importance que le tsar voulait donner à cette réception. Aussitôt après avoir reçu M. de Laboulaye, le tsar est retourné à Gatchina.

ACHAT DE CHEVAUX. — On porte à 9,000 le nombre de chevaux de trait achetés, dans le département des Ardennes, depuis le mois de septembre.

Personne ne se trompe sur la destination de ces importante achats, effectués en France: ils sont, en partie, destinés au service de la nombreuse artillerie allemande réunie en Alsace-Lorraine, notamment à Metz.

PERCIVAL-GASQUET.—Marié, mardi 14 décembre 1886, à l'église de l'Annonciation, par le Très Rév. J. N. Galleher, évêque de la Louisiane, Rév. Dr JOHN PERCIVAL, de Buxton, Derbyshire, Angleterre, et MARTHA VAUGHAN GASQUET, de cette ville, fille de James Anthony Gasquet et Emily Alice Dorsey.

Les journaux de Louisville et New York sont priés de reproduire cet avis.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et les membres de cette Association sont par le présent requis (sans autre notice) de se réunir, avec badge, aujourd'hui, mardi 21 décembre 1886, à 3 heures de l'après-midi, à leur salle, No 51 rue Bienville, pour assister aux funérailles de leur frère THOMAS HAGETT, âgé de 42 ans, natif de la Nlle-Orléans.

Par ordre de

CHAS. T. SONIAT,
Chairman du Comité de Secours.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
Approuvé: A. L. TISSOT, Président.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile 8 nov86—1anPP

CHARTE
De la Compagnie Créole d'Impression et de Publication de la Louisiane.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
Etat de la Louisiane,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUI SOIT CONNU que ce TRENTIÈME JOUR DE NOVEMBRE de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six (1886) et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent onzième.

Pardevant moi CHARLES THÉODORE SONIAT, notaire public dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu James Legendre, Prosper Lamal, Henri St Paul, Arthur Marmier, Alcée Fortier, John Augustin, Henry Samory, Charles Rolle, Emile Rivoire, André L. Roman, Cyrille C. Theard, Léon F. Hauhsman et Lamar C. Quintero, tous résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions de la loi de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation des corporations dans cet Etat, lesdits stipulants et autres qui ont pu se joindre à eux par la suite, se proposent de former et de constituer une Corporation qui sera formée d'eux mêmes et de leurs autres qui pourraient à l'avenir y joindre, et en devenir membres par la souscription aux conditions, stipulations et déterminations ci-après exprimées, à savoir

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue et désignée sous le nom de THE CREOLE PRINTING AND PUBLISHING COMPANY OF LOUISIANA. Son domicile est par les présentes fixé et établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Le but et l'objet de cette Corporation seront la compilation, l'impression et la publication d'un ou de plusieurs journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et la conduite générale des affaires d'imprimerie pour journaux, livres, jobs et toutes autres affaires de guerre.

ARTICLE III.

M. Canovas a dit que le gouvernement a manqué à la loi et à la Constitution en accord sa grâce au général Villacampa.

—Le Président, en son absence, le Vice-Président, sera l'officier sur qui toute citation sera servie.

ARTICLE IV.

La Capital de cette Corporation sera de Quatre Mille Piastres ($4,000) divisé en trois cents (300) actions de cinquante piastres ($50) chacune, payables par versement de dix piastres ($10) au moment de souscrire le présent et dix piastres ($10) payables par mois subséquement.

La dite Compagnie devra commencer ses opérations dès que cent vingt (120) actions auront été souscrites.

Cette Corporation aura le droit d'augmenter graduellement son Capital jusqu'à concurrence de Cinquante Mille piastres ($50,000), sur la décision des actionnaires, à une assemblée générale convoquée à cet effet.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs de cette Corporation seront exercés par un Bureau de Directeurs composé de cinq (5) actionnaires.

Les dits Directeurs devront être élus à une assemblée générale, appelée à cet fin, le premier mardi de décembre A. D. 1887, et le premier mardi de décembre de chaque année suivante.

Chaque action en règle représentée à ladite assemblée aura droit à un vote. Avis de cette assemblée sera publié dans un des journaux quotidiens de cette ville au moins de celui de cette Corporation, pendant trois jours qui précéderont la dite élection. La dite élection aura lieu au domicile de ladite Corporation, sous la surveillance de trois actionnaires, nommés à cet effet par le Bureau de Directeurs; les actionnaires qui recueiller la majorité des votes seront déclarés élus.

Faute d'une élection au jour spécifié cette Corporation ne sera pas dissoute, mais les directeurs en fonction resteront en place jusqu'à ce qu'une élection soit tenue après dix jours d'avis du temps et de l'endroit désignés.

Les directeurs éliront parmi eux le Président, le Vice Président et le Secrétaire.

Trois (3) directeurs constituent un quorum pour la transaction des affaires.

ARTICLE VI.

Les personnes dont les noms suivent constituent le premier Bureau de Directeurs, à savoir: André L. Roman, Emile Rivoire, Alcée Fortier, John Augustin, Lamar C. Quintero. André L. Roman en étant le président, Alcée Fortier le vice président, et Emile Rivoire, le secrétaire.

Ils resteront en fonctions jusqu'au premier mardi de décembre A. D. 1887, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés.

Toute vacance se produisant dans le